



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de servitude de passage GRDF/Ville - Quartier Ma Campagne

DE20151214_27

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

V I E Q U O T I D I E N N E

Convention de servitude de passage GRDF/Ville - Quartier Ma Campagne

Espaces Publics
id : 1113

Conseil municipal
14 décembre 2015

27

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

GRDF doit alimenter en gaz la boulangerie du magasin INTERMARCHE dans le quartier de Ma Campagne.

Les services de GRDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure :

- d'une canalisation souterraine sur une largeur de 3 mètres de large et d'une longueur d'environ 50 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée CK n° 459.

Il vous est proposé :

- d'approuver la convention de servitude de passage à titre gratuit, conclue pour la durée des ouvrages de cette canalisation ou de tout autre ouvrage qui pourrait lui être substitué, et les plans annexés.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
L'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.